

Tulle → Pays d'Egletons

MARCILLAC-LA-CROISILLE

Le tai-chi-chuan arrive à Marcillac

L'Institut français de tai ji zhang dongwu, dont le siège est à Tulle, s'implante depuis quelques mois en zones rurales. Après Égletons, Soursac, Nonards, c'est à Marcillac-la-Croisille que des cours de tai-chi-chuan sont proposés à tous par Paul Sniady, instructeur et disciple de Maître Zhang Dondwu dont il bénéficie de l'enseignement lors d'un voyage en Chine en 2009. Cette discipline d'art martial si elle est considérée également comme un sport de combat à l'épée, au bâton, à la hallebarde ou à l'éventail, est surtout pratiquée pour sa forme de gestuelle fluide et souple, pour ses bénéfices sur la santé, pour le contrôle du stress, pour l'endurance et la maîtrise du flux énergétique dans le corps. C'est pour ces bienfaits thérapeutiques que Valérie Labaere a commencé à faire du tai chi chuan. Convaincue des avantages de cette discipline, elle fait



VALÉRIE LABAERE. Démonstration d'un enchaînement de mouvements de tai chi chuan.

son professorat auprès de Paul Sniady. Depuis elle ne cesse de se perfectionner et transmet sa passion en Corrèze. Des cours de tai chi chuan sont dispensés le mardi soir à Marcillac de 18 heures à 19 h 15 dans la salle judo de la mairie. ■

➔ **Pratique.** Pour tout renseignement, adhésion et tarifs, contactez Paul au 06.16.46.53.42 ou Valérie au 06.70.04.54.71.

RÉGINE ROSSI-LAGORCE EN DÉDICACE. À l'occasion de la sortie du livre de Régine Rossi-Lagorce, *Les Jardins des Bardots*, une dédicace est organisée au Tabac Presse, Le Rège, le samedi 18 octobre, de 10 heures à 12 h 30. Les « Régine » proposent une dégustation de quelques recettes présentées dans le livre, à partir de 12 h 30. ■

SOURSAC

Football : enfin une victoire pour l'ESS



TOUS ENSEMBLE. L'équipe seniors, les dirigeants et les jeunes de la relève... le foot est bien vivant à Soursac.

L'ES Soursac avait mal démarré la saison : deux matches et deux défaites, de quoi se poser des questions. La réponse a été donnée, ce dimanche au stade des Bruyères : les locaux recevaient Marcillac/Clergoux 2. Belle presta-

tion de l'ensemble de l'équipe : un beau résultat 5 à 2 face à une équipe qui fait un football intéressant. C'est donc reparti dans le bon sens et le doute s'est effacé de l'esprit des joueurs. ■

GROS-CHASTANG

REPRISE DES ATELIERS THÉÂTRE. Avec Ma petite Académie en campagne, reprise des ateliers théâtre dirigés par Lucrèce La Chenardière, le mercredi 15 octobre, à 18 h 30, au Foyer rural de Gros-Chastang. Renseignements : au 05.55.20.17.88. ■

CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

FERMETURES. L'agence Postale sera fermée du mercredi 22 octobre au mardi 28 octobre inclus, ainsi que le vendredi 31 octobre. Le secrétariat de la mairie sera fermé, les jeudis 16 et 23 octobre mais sera exceptionnellement ouvert le vendredi 24 octobre, de 14 heures à 17 heures. ■

ÉGLETONS

Les BTS rencontrent des professionnels

Les étudiants de 1^{re} année de BTS Études et Économie de la Construction du lycée Caraminot ont été invités par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin, au même titre que les professionnels du bâtiment, à participer à une journée d'information organisée par l'Agence qualité construction (AQC) à Limoges.



VISITE. Les étudiants du lycée Pierre-Caraminot sur les marches de l'ENSIL.

Des exemples

L'estimation de la part du coût de la construction due à la non-qualité est évaluée de 8 à 10 %. Globalement, une entreprise travaille l'équivalent d'un mois par an à réparer désordres et malfaçons. L'AQC s'est fixée comme mission de réduire cette proportion en regroupant toutes les organisations professionnelles afin de prévenir les désordres dans le bâtiment et d'améliorer la qualité de la construction.

Elle dispose d'un réseau d'observation chez les assureurs et les experts afin d'alimenter une base de données des pathologies et de leur évolution.

Elle met ensuite en place

des services de prévention à destination des professionnels et diffuse les informations correspondantes par tous les moyens de communication dont elle dispose.

Les animateurs ont présenté des exemples de désordres, de malfaçons et leurs conséquences, relevés pas des contrôleurs du respect des règles de construction.

Le pourcentage des opérations présentant des défauts est relativement élevé, que ce soit au niveau de la sécurité, de la salubrité, des déperditions thermiques, de l'accessibilité

ou de la pérennité.

Souvent, les désordres sont la conséquence du non-respect des normes. Le représentant de la direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage au ministère a défendu, face aux professionnels parfois sceptiques quant à l'utilité de la multiplication des textes réglementaires, cette démarche dans le but de préserver l'utilisateur du bâtiment, son confort, sa sécurité et son portefeuille.

Une table ronde a réuni ensuite différents acteurs de l'acte de construire

dans un débat.

Malgré la complexité actuelle des réglementations, tous les acteurs ont reconnu les progrès faits par la construction ces dernières années.

Les futurs économistes de la construction ont ainsi été plongés dans la problématique de la conception et de la réalisation de bâtiments respectueux des règles de l'art et de la réglementation.

Ils sont ainsi bien armés pour poursuivre la formation qui leur permettra en deux années de devenir des professionnels de la maîtrise d'œuvre. ■

ABONNEZ-VOUS !

Je choisis :

6 jours/7, du lundi au samedi par prélèvement mensuel de 25 €⁽¹⁾

7 jours/7, avec tous les suppléments par prélèvement mensuel de 32,80 €⁽²⁾

Pour tout renseignement, nous consulter au

N° Azur 0 810 610 063
PRIX APPEL LOCAL

(1) Calcul sur la base de 25 jours par mois pour 6 jours/7.
(2) Calcul sur la base de 30 jours par mois pour 7 jours/7 dont 4 dimanches.
Votre prélèvement sera calculé sur le nombre exact de journaux servis.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (Core Récurrent)

Coordonnées du débiteur

Nom

Prénom

Adresse

Code postal [] [] [] [] [] []

Ville

Tél. [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail

Signez ce mandat et retournez-le accompagné d'un RIB à :
Service Abonnements - La Montagne
45, rue du Clos-Four - 63056 CLERMONT-FD Cedex 2

À, le

Signature :

RUM : Cases réservées au créancier - Ne rien inscrire

J'autorise LA MONTAGNE à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte conformément aux instructions de LA MONTAGNE. Je bénéficie du droit d'être remboursé(e) par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé.

Organisme créancier

N° ICS : FR 93ZZ005126
La Montagne - 45, rue du Clos-Four - 63056 CLERMONT-FD Cedex 2

Compte à débiter

N° IBAN [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

BIC [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []